

## Ligne à 120 kV de **Beauceville–Sainte-Marie**

INFORMATION-DÉCISION 2 • Décembre 2009

### Ligne biterne de Beauceville–Sainte-Marie Une solution qui tient compte des préoccupations du milieu

Attentive aux préoccupations du milieu et soucieuse de les intégrer à ses décisions, Hydro-Québec opte pour une ligne biterne (à deux circuits) entre Beauceville et Sainte-Marie.

À la lumière des consultations menées au printemps 2009 et des recommandations d'un comité technique auquel participaient des représentants du milieu, Hydro-Québec avait retenu le tracé 1 et l'avait optimisé dans les endroits sensibles. Après avoir annoncé le tracé retenu dans le milieu en novembre dernier, Hydro-Québec a revu sa proposition de tracé. L'entreprise a alors décidé de remplacer la ligne existante à 120 kV sur portiques en bois par une nouvelle ligne biterne à 120 kV sur pylônes en acier sur toute la longueur du tracé, soit une trentaine de kilomètres.

Cette nouvelle ligne vise à assurer à long terme la sécurité et la fiabilité de l'alimentation en électricité de la région. Elle répond également aux nouveaux critères de résistance au verglas et tient compte de l'évolution globale du réseau dans les années à venir. Sa mise en service est prévue pour 2011.



#### Calendrier

Arpentage et études géotechniques	Printemps 2010
Autorisations gouvernementales	Été 2010
Début de la construction	Printemps 2011
Mise en service	Automne 2011

## Un choix social et environnemental

La majorité des publics et de la population se sont prononcés en faveur d'une ligne biterne. C'est également le choix le plus acceptable sur le plan environnemental, puisque c'est celui qui affecte le moins le territoire. De plus, comme cette solution permet le démantèlement d'une ligne existante et évite l'ouverture d'un nouveau couloir, elle cause moins d'impacts sur l'environnement et touche peu les propriétés privées.

## Impacts et mesures d'atténuation

Afin de réduire les impacts sur l'environnement, Hydro-Québec appliquera plusieurs mesures d'atténuation courantes, notamment celles prévues dans l'entente sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier (Entente Hydro-Québec/UPA). Elle déterminera avec soin l'emplacement des nouveaux pylônes, cherchant dans la mesure du possible à les juxtaposer aux pylônes existants.

## Emprises et supports

De façon générale, Hydro-Québec devra acquérir une servitude additionnelle de 6,3 mètres pour implanter la nouvelle ligne, sauf dans le milieu urbain de Vallée-Jonction et à quelques endroits. Le type de support utilisé variera en fonction de la topographie du terrain et du milieu traversé (agricole ou boisé).

## Pour plus d'information

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour recevoir d'autres exemplaires de ce bulletin, vous pouvez communiquer avec :

### Danielle Gauvin

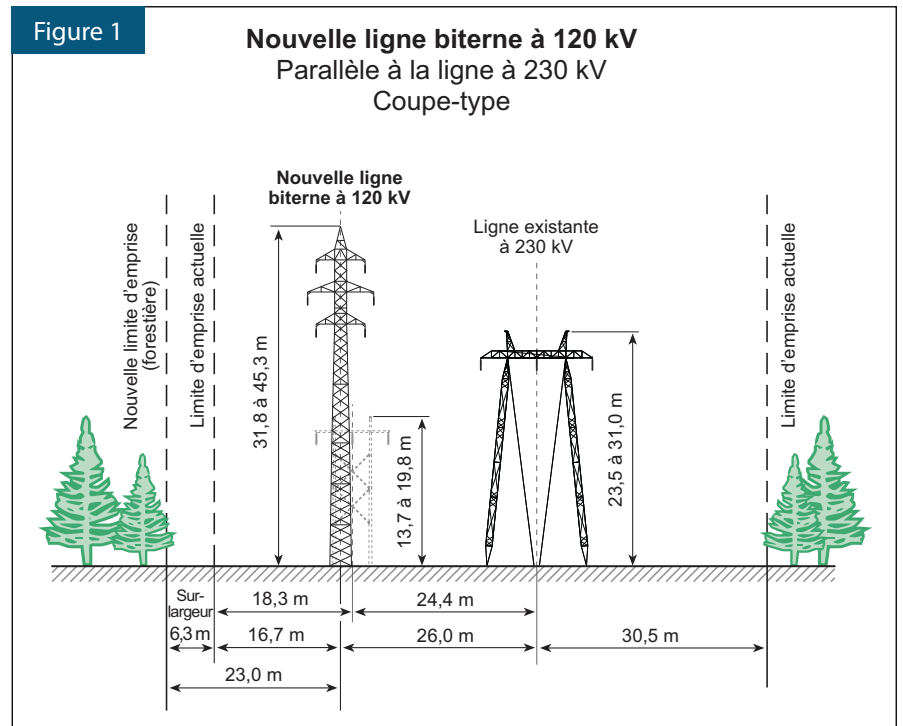
Conseillère – Communication et collectivités  
Direction régionale – Montmorency  
2625, boulevard Lebourgneuf  
Québec (Québec) G2C 1P1

Téléphone : 418 845-7417 ou sans frais :  
1 877 545-6600, poste 7417

Télécopieur : 418 845-7796

Courriel : gauvin.danielle@hydro.qc.ca

Type de pylône en milieu agricole



Type de pylône en milieu forestier

